



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Mme Marielle Bartolucci – Présidente, ouvre la séance à 20h05 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse de prendre place au fond de la salle.

1. APPEL

M. Georges Cherix – Syndic, excuse M. Vincenzo Camuglia absent ce soir et M. Frédéric Strittmatter pour son retard.

Sur 43 membres, 34 sont présents, 8 sont excusés, 3 sont absents Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. PRESENTATION DE L'ARASOL PAR M. CHRISTOPHE MILARDI

M. Christophe Milardi fait la tournée des Conseils dans différentes communes de l'Ouest Lausannois afin de sensibiliser les personnalités politiques et les citoyens aux différentes prestations offertes par l'Association Régionale d'Action Sociale dont le chef-lieu est à Renens. Cette association est vue comme les services sociaux, c'est-à-dire une aide de dernier recours, mais il a été constaté que si certaines personnes étaient venues avant, elles auraient pu éviter d'en arriver-là. L'ARASOL a été fondée en 1997, les buts sont de garantir le minimum vital à tous citoyens vaudois : un dossier est constitué, une décision rendue et des prestations payées. Cette association fait office de conseil, de soutien et de caisse de paiement. Il y a plus de 12 assurances sociales qui existent au niveau fédéral. L'ARASOL est financée à 90% par les autorités cantonales et est composée d'un Conseil Intercommunal (organe législatif), un Comité de Direction (organe exécutif) et l'ARAS (opérationnel). Quelques chiffres sont articulés : 68'500 habitants, 7 Communes, CHF 9'000'000.- de budget de fonctionnement, 86 collaborateurs incluant 20 métiers différents. Ce qui coûte le plus sont les prestations complémentaires à domicile (l'hébergement), et l'assurance maladie. Les missions de l'ARASOL sont : calculer le minimum vital (personne seule CHF 1'110.- pour entretien, tel, nourriture, ...) auquel est ajouté CHF 870.- de loyer (ainsi les personnes dont les ressources financières sont inférieures à CHF 2'000.- peuvent faire légitimement une demande) - lutter contre l'isolement social - encourager la cohésion sociale. Renseigner, accompagner la population dans leur droit grâce au savoir-faire disponible et à la connaissance des autres organismes. Trois prestations principales : autorité d'application : octroi du revenu d'insertion (minimum vital), appui social, soutiens spécialisés (unité commune...), projet de première formation certifiante pour les jeunes entre 18 et 25 ans pour favoriser leur intégration dans le marché du travail. M. Milardi encourage à venir consulter dès les premiers rappels de loyer par exemple. Il y a une permanence gratuite de conseils juridiques tous les mercredi après-midi. Un nouveau projet va voir le jour dès février 2024, en partenariat avec l'ARAS de Prilly Echallens : la création de groupes de bénévoles qui se rendront dans des lieux neutres, fréquentés par la population, pour organiser des ateliers sur le numérique deux soirs par semaine dans la région : « Geek ensemble ». L'appel aux bénévoles est lancé. Enfin, un comparateur indépendant de primes d'assurances maladies <https://www.priminfo.admin.ch/fr/praealien> est disponible sur la page internet de l'Association.

S'ensuit quelques questions de certains Conseillers concernant des exemples individuels et des anecdotes liées.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix – Syndic :

Comme souhaité, il nous donne les décisions prises par la Municipalité depuis la dernière séance :

Administration : rédaction des préavis municipaux N°7/2023 relatif à l'approbation d'un règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins ; N°5/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.00 pour financer la rénovation de l'éclairage public sur la commune de Villars-Sainte-Croix ; N°6/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 298'850.00 pour les travaux au cimetière de Villars-Sainte-Croix, création d'un columbarium et d'un mur en limite de propriété ; N°8/2023 relatif à l'arrêté d'imposition.

Manifestations : fête nationale du 1^{er} août ; soirée cinéma open air du 24 août 2023 ; réception des nouveaux habitants. Il a été décidé de réitérer la soirée open air en 2024 et de participer à la prochaine édition de « cap sur l'ouest » en 2024.

Associations : Villars-Sainte-Croix préside le Bureau Intermunicipal depuis le 1^{er} juillet 2023 pour une année.

Finances, aides et dons : EERV les Chambronnés ; Associations Venoge people – Venoge Festival 2023 ; Association des Amis du Musée Patrimoine et Mécanique d'Art ; Association Astram.

Domaines et bâtiments : commandé le contrôle des installations de protection contre la foudre des bâtiments communaux ; débuté le remplacement des luminaires du collège afin de diminuer la consommation d'électricité ; remplacé les trois banderoles de la place de jeu.

Terrains : prolongé le DDP n°285 avec le nouveau tarif (c'est la première prolongation de DDP).

Forêts : organisé la visite des forêts communales avec le garde forestier.

Travaux et urbanisme : validé les documents intitulés « procédure à suivre pour l'installation de piscine ou tout autre objet similaire » ; délivré six permis de construire ; préavisé positivement 5 annonces d'installations solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire ; délivré un permis d'utiliser ; décidé de lever les oppositions et de délivrer le permis de construire pour la rénovation et la transformation de la maison communale et l'ancienne laiterie.

Routes : autorisé un procédé de réclame ; adjugé les travaux pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable à l'entreprise Camandon SA – les travaux devraient commencer le 1^{er} novembre 2023.

Egouts - épuration : fixé les tarifs des taxes communales : taxe d'épuration CHF 1,15/m³, taxe d'entretien par unité locale CHF 20.00, taxe d'entretien eaux claires CHF 0,25/m², taxe d'entretien eaux usées CHF 0,30/m².

Instruction publique et cultes : décidé de financer l'achat de vingt-cinq psautiers à CHF 30.- la pièce.

Police du commerce : validé trois demandes d'autorisation et annonces de manifestations sur le territoire communal ; préavisé favorablement trois demandes de licence pour établissements publics.

Inhumation : délivré une autorisation d'inhumation.

SDIS : validé et signé le projet de contrat administratif conclut entre la Municipalité de Lausanne et les Municipalités de Bussigny, Crissier et Villars-Sainte-Croix relatif à VIDIS (Vision Intégrée de Défense Incendie et de Secours) ; Villars-Sainte-Croix préside le SDIS depuis le 1^{er} juillet 2023 pour une année.

Affaires sociales : visité deux personnes pour leur transmettre les vœux des autorités à l'occasion de leurs 80 ans.

Services industriels : décidé de participer à l'édition 2023 de la nuit des Perséides.

M. Nicola Cassetta – Municipal :

Il nous informe d'un problème avec les pompes de notre citerne qui ne se mettaient plus en route automatiquement ce qui a obligé une personne à aller les rallumer manuellement toutes les 3-4h de jour comme de nuit pendant deux semaines afin d'assurer l'arrivée d'eau au robinet de chacun : le problème est à présent réglé.

La fontaine endommagée du centre du village a été réparée et est de nouveau fonctionnelle.

Le théâtre des tout-petits, « Zigzag » a repris son tournus, les dates sont disponibles sur le site internet de la commune et sur les flyers.

4. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ARASOL, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour la PolOuest, Mme Illuminta Perna lit le rapport annexé

Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport annexé.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Mme Marielle Bartolucci - Présidente, rappelle que depuis de nombreuses années, les séances du Conseil général sont enregistrées : deux dictaphones sont dans la salle, pour les bons soins de la rédaction du PV et l'enregistrement est effacé après l'acceptation de ce dernier. Cette information sera rappelée à chaque début de séance dorénavant.

Les dates des 4 séances du Conseil général en 2024 sont annoncées : 21 mars, 27 juin, 10 octobre, 12 décembre.

6. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2023

Mme Susanne Perrudet relève une faute de frappe sur la page 1 – remplacer l'ADVC par ADCV
Mme Nadia Barbey demande la correction du titre du point 13 en remplaçant « Président » par « Présidente ».

Le PV tel que modifié est accepté à la majorité, 4 abstentions.

8. ASSERMENTATIONS

Mme Marielle Bartolucci – Présidente, procède à l'assermentation de M. Thiago Ferreira Jost-Traesel et de Mme Ariane Pollet. L'Assemblée applaudit.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 45 membres à ce jour.

9. PREAVIS N° 5/2023 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 87'000.00 POUR FINANCER LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE VILLARS-SAINTE-CROIX

M. Enzo Bartolucci – rapporteur de la Commission *ad hoc*, lit le rapport de cette dernière dont les conclusions concordent avec celles du préavis municipal.

M. Georges Cherix – *Syndic*, prend la parole pour souligner qu'il est indiqué dans le premier paragraphe que les travaux seront effectués sur tous les lampadaires bruns du village, sur les routes de Sullens et Cossonay : Sullens ce sont déjà des LED et sur la route de Cossonay ils ne sont pas encore installés et propose de corriger en ajoutant « sauf ».

M. Pascal Müller - rapporteur de la Commission de Gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière dont les conclusions concordent avec celles du préavis municipal également. (La durée de vie est de 100'000 heures et non 10'000 heures comme indiqué dans le rapport, il s'agit d'une erreur de frappe).

Mme Jacqueline Pernet relève que dans le rapport, les lampes GMR proposées ne sont vendues que par la société Duvoisin et Groux et demande ce qui est prévu pour l'approvisionnement futur.

M. Nicola Cassetta – *municipal*, rassure en précisant que GMR est le deuxième plus gros fournisseur européen de LED et qu'il y a un deuxième importateur dans la région.

M. Silvio Lo Niglio demande par quelle logique ou contrainte il a été décidé de prévoir l'amortissement sur 10 ans.

M. Nicola Cassetta répond qu'il n'y a que le souhait d'amortir cet équipement rapidement et que cela aurait pu se faire sur une durée plus courte ou plus longue.

Mme Yolande Riche demande ce qui est prévu exactement : le changement de la cloche uniquement ou autre ?

M. Nicola Cassetta précise que le mat sera gardé mais la partie supérieure du mât sera remplacée.

Mme Nadia Barbey demande si les travaux seront effectués intégralement cette année afin éviter tout dépassement de budget dû à l'augmentation de TVA l'an prochain.

M. Nicola Cassetta confirme que le contrat sera arrêté au moment décidé et ce sera le montant à cette date qui sera payé. L'ancien régime TVA est applicable jusqu'au mois de mars si besoin.

M. Georges Cherix précise que la différence de TVA ne serait toutefois que de ~~quatre fois CHF 320.00~~ 0.4% soit CHF 348.00.

Mme Nadia Barbey répond que l'arrondi de CHF 87'000.00 est légèrement au-dessus de ce qui est budgétisé, cela ne suffirait pas à couvrir les quelques centaines de francs qui dépasseraient. Mots manquants.

M. Georges Cherix répond que l'augmentation de la TVA est très minime.

M. Christian Baur demande ce qui est prévu pour les autres luminaires qui ne sont pas cités dans le projet. En particulier sur le petit chemin entre le chemin de la Vignettaz et les Chênes, il déplore la présence d'un unique poteau qui s'allume, ce qui est pour lui différent d'un luminaire.

M. Nicola Cassetta confirme que tous les luminaires du village vont être changés sans exception, il y a quatre variantes de têtes prévues.

M. Pascal Müller demande des précisions sur le réglage de l'intensité des luminaires.

M. Georges Cherix confirme que ce réglage sera fait en une fois, par le prestataire et que les besoins seront qualifiés avec ce dernier.

Mme Vreni Boss revient sur les hauteurs de mats indiquées qui ne correspondent pas tous à la hauteur de certains luminaires.

M. Nicola Cassetta répète qu'il y a 4 variantes qui seront installées en fonction des quartiers et des mats existants.

M. Pierre David demande s'il est prévu d'éteindre l'éclairage quand il n'y a pas de passage ?

M. Nicola Cassetta confirme que ce sera possible de l'adapter plus tard par zone, mais qu'en raison du coût cette option n'a pas été retenue pour ce préavis, en effet, le supplément d'économie d'énergie réalisé ne permettrait pas l'amortissement d'une telle option.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Vote :

- a) D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 87'000.00 pour financer la rénovation de l'éclairage public sur la commune de Villars-Sainte-Croix ;
- b) De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- c) De prévoir un amortissement budgétaire de CHF 8'700.00 sur 10 ans ;
- d) De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Le préavis municipal N° 05/2023 est accepté à l'unanimité.

10. PREAVIS N° 6/2023 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 298'850.00 POUR DES TRAVAUX AU CIMETIERE DE VILLARS-SAINTE-CROIX : CREATION D'UN COLOMBARIUM ET D'UN MUR EN LIMITE DE PROPRIETE

M. Monika Mosbahi - rapporteuse de la Commission ad hoc, lit le rapport de cette dernière qui propose de refuser le préavis municipal.

M. Pascal Müller - rapporteur de la Commission de Gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière dont les conclusions concordent avec celles du préavis municipal.

M. Nicola Cassetta - Municipal, projette des images du cimetière actuel, de celui imaginé par la Municipalité et explique pourquoi le mur est important, notamment en raison de la différence de niveau des terrains. Il confirme la possibilité de supprimer une partie du mur prévu, ce qui donnerait toutefois une impression de projet non fini car seuls 21m peuvent être remplacés par une haie. Il précise aussi que la haie actuelle n'est pas mal entretenue, son état est dû à ses cinquante ans et son entretien n'a jamais cessé.

M. Vincenzo Cattano demande ce que l'entretien du mur comprendrait et si le choix d'une haie à la place du mur serait plus coûteux.

M. Nicola Cassetta répond qu'il n'y a pas d'entretien à prévoir au niveau du mur, il y aura seulement l'entretien des quelques cyprès prévus, ce qui sera moins cher que l'entretien d'une haie entière.

M. Nicola Cassetta répond que la raison principale et d'éviter que les racines soient dans le cimetière (endommagement des tombes et cercueils) et aussi d'augmenter la possibilité d'ombrage.

Mme Jacqueline Pernet constate que le cimetière de Renens semble avoir la même configuration de talus mais n'y a constaté aucun mur, même chose pour le cimetière de Morges et regrette le souhait d'enfermer encore plus cet endroit et de louper le coche des recommandations environnementales de végétalisation.

M. Nicola Cassetta précise que le mur prévoit est moins haut que la haie existante.

Mme Monika Mosbahi fait une remarque sur les racines qui ont été annoncées tenant le terrain et partage qu'elle a, à titre privé, enlevé une haie de tuyas de 35 ans sans difficulté et que les racines n'auraient en aucun cas pu tenir le terrain.

M. Silvia Lo Niglio demande s'il a été pris en considération dans ce projet le fait que la population augmente et les besoins éventuels d'extension surtout en constatant une réduction du nombre de columbariums dans le descriptif du projet.

M. Nicola Cassetta confirme qu'on pourra l'étendre par la suite si besoin.

Mme Susanne Perrudet demande si le jardin du souvenir sera impacté car il n'apparaît pas sur le plan.

M. Nicola Cassetta répond que la partie existante du cimetière reste inchangée (matérialisé en blanc sur le plan). Il lui donne également des précisions quant à la pente sur le plan.

Mme Monique Romon demande pourquoi on parle d'ériger un mur en limite de propriété alors que la chapelle et le cimetière lui semblent être des éléments associés. Elle trouve dommage de cloisonner encore plus cet endroit, qui est déjà très chaud en été, alors que le dégagement sur le devant de la chapelle est très joli.

Mme Nicole Cattano - Municipale, relève que chaque personne dans la salle va avoir ses arguments ce qui fait tourner en rond sur ce sujet. Oui le mur est peut-être un mur de chaleur, le projet a été revu avec beaucoup de verdure, le mur a été baissé pour garder le dégagement. Il y aura toujours des arguments opposés.

Mme Margaret Pojet prend la parole pour dire que selon elle une chapelle n'est pas forcément liée au cimetière et qu'avec moins de mille habitants sur la Commune, il est difficilement envisageable de faire de cet endroit un lieu de promenade comme il peut l'être dans d'autres villes plus grandes.

M. Eric Jan salue les efforts de la Municipalité de diminuer la facture mais exprime sa déception en voyant que le mur reste la proposition malgré les avis exprimés la fois dernière et en sachant que la loi oblige à clôturer et non à murer, il va donc soutenir le renvoi de ce préavis une nouvelle fois.

M. Enzo Bartolucci demande comment « tiendrait » la partie droite si on enlevait le mur ?

M. Georges Cherix - Syndic comprend le raisonnement. A l'aide des images, il montre qu'un mur est indispensable pour tenir le terrain sur cette partie.

Mme Jacqueline Pernet exprime qu'il paraît logique et évident qu'il faille un retour du mur derrière le columbarium mais qu'il n'a pas été demandé de faire un mur tout le long. L'intransigeance à propos du mur lui semble bizarre.

M. Mini André propose une solution intermédiaire : mur pour retenir la terre, pas nécessaire qu'il soit à 2m, si on fait une semelle et une hauteur de 40cm serait suffisante et on pourrait ensuite mettre de la verdure si nécessaire.

M. Pascal Müller partage l'avis de M. Jan, trouve que le projet n'est pas abouti et qu'il existe des columbariums qui ne sont pas adossés à un mur.

Mme Monique Romon regrette qu'il n'ait pas été fait appel à un ingénieur paysagiste.

M. Georges Cherix répond que cela a été fait.

Le vote à bulletin secret est demandé.

Vote :

- a) D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 298'850.00 pour des travaux au cimetière de Villars-Sainte-Croix : création d'un columbarium et d'un mur en limite de propriété ;
- b) De financer CHF 298'850.00 par la trésorerie courante ;
- c) D'amortir CHF 100'000.00 par un prélèvement sur le compte de réserves pour investissements futurs n°9282.3 ;
- d) D'amortir le solde par un amortissement comptable de CHF 9'942.50.00 par an sur 20 ans ;
- e) De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Le préavis municipal N°6/2023 est refusé par 20 non, 12 oui et 4 abstentions.

11. PREAVIS N° 8/2023 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2024-2025-2026

M. Pascal Müller - rapporteur de la Commission de Gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière qui propose d'adopter l'arrêté d'imposition tel qu'il figure en annexe du préavis municipal.

M. Silvio Lo Noglio demande quel serait l'impact d'une diminution d'impôt.

M. Georges Cherix – Syndic, répond que cela augmenterait les charges d'aides sociales pour la Commune ce qui n'est pas favorable. Sans savoir l'incidence de la nouvelle péréquation il a été décidé de rester sur un chiffre stable sans que cela assure que le taux ne changera pas les années à venir.

La parole n'est plus demandée et la discussion close.

Vote :

- a) d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2024, 2025 et 2026 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Le préavis municipal N° 08/2023 est accepté à l'unanimité.

12. POSTULATS, MOTIONS, INTERPELLATIONS

La parole n'est pas demandée.

13. DIVERS

M. Igor Kortchnoï informe que le pont dans la forêt est terminé et a été testé. Le dernier lampadaire aux chemins des abreuvoirs fonctionne mal.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen s'offusque du nombre de maman qui font uriner leurs enfants au pied des arbres et invite à réfléchir à trouver une autre solution pour la place de jeux afin de la rendre plus hygiénique. La Municipalité prend note.

M. Georges Cherix – Syndic, répond que c'est la première fois qu'il entend cela. Il en prend note.

Mme Vreni Boss intervient, elle en a déjà parlé par deux fois en séance du Conseil général.

Mme Yvette Jenny demande pour quelle raison, il n'est pas possible d'ouvrir le W.C extérieur à la salle des sociétés.

M. Georges Cherix répond qu'il est possible de tout faire mais à quel coût pour l'entretien.

Mme Susanne Perrudet aimerait connaître la date de vente de sapins et du Noël des Ainés.

M. Georges Chérix répond que le Noël des Ainés se tiendra le vendredi 8 décembre et la vente des sapins le 11 décembre.

Mme Nadia Barbey demande qui a la charge de l'entretien du trottoir qu'elle emprunte sur la route de Sullens pour rejoindre son bus car 6 ou 7 cadavres de souris y sont restés pendant plusieurs jours.

M. Georges Cherix précise que l'entretien et le déneigement sont à la charge de la Commune de Villars-Sainte-Croix que c'est à l'administration qu'il faut s'adresser et demande plus de détails sur les faits.

Mme Monika Mosbahi rebondit sur les cadavres de souris pour préciser que cet évènement est probablement dû au labourage du champ adjacent.

Mme Yolande Riche rassure tout le monde en annonçant que ce matin même, M. Marques passait la balayeuse sur ledit trottoir.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 21h56.

La Présidente



Marielle Bartolucci

La Secrétaire



Anita Cochard



